



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 2

Réunion du mardi 09 juillet 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – GODEFROY

TERRAINS DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT
SENIORS R1 R2 R3 ET AUTRES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Après étude des installations sportives concernées, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour l'utilisation des terrains en compétitions régionales et transmet aux Commissions d'organisation des compétitions compétentes.

VILLE DE VILLIERS/S/MARNE (94)
STADE OCTAVE LAPIZE 3 – NNI 94 079 02 03

Suite à un problème technique et à la demande de M. CARI, Adjoint au Service des Sports, le rendez-vous du 10/07/2019 pour le contrôle de l'éclairage est reporté au lundi 02 septembre 2019 à 21 h 30. La C.R.T.I.S. remercie la Ville de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle. Les imprimés de demande de classement E5 seront fournis par M. JEREMIASCH.

Communication de la présente information est faite à M. CARI, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE DE MONTFERMEIL (93)

STADE HENRI VIDAL TERRAIN 1 – NNI 93 047 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. PREVOST, Directeur du Service des Sports, le rendez-vous pris pour le mercredi 24 juillet 2019 à 10 h 30 sur place pour un contrôle des installations dans le cadre d'une demande de changement de niveau du terrain susnommé est reporté au mercredi 18 septembre 2019 à 10 h 00. Les imprimés de demande de classement seront fournis par M. JEREMIASCH.

Communication de la présente information est faite à M. PREVOST, au club et à la C.D.T.I.S. du District de SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE GUYANCOURT (78)

STADE DE L'AVIATION – NNI 78 297 03 01

M. VESQUES visitera les installations le lundi 15 juillet 2019 à 9 h 00. Ce dernier demande de mettre l'aire de jeu en configuration pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires et de fournir les tests in situ (décennale). Les imprimés seront fournis sur place.

Information communiquée à M. CAUMONT du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des YVELINES.

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE FRANCS MOISSINS – NNI 93 066 03 01

Installations visitées le 27 juin 2019 par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S., en présence de MM. TRIGNIA, Responsable des installations sportives et BAUDUIN du District de la SEINE SAINT-DENIS dans le cadre d'une confirmation de classement.

La C.R.T.I.S. demande à la ville de lui transmettre l'arrêté d'ouverture du stade ou une attestation de capacité (inférieure à 300 places).

VILLE DE CERGY (95)

COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA– NNI 95 127 06 01

Installations visitées par M. DENIS le 24 avril 2019.

Dans le cadre du changement de niveau de ce terrain, la C.R.T.I.S. demande à la ville de lui transmettre les tests in situ et l'arrêté d'ouverture au public du terrain.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX

VILLE DES LILAS (93)

PARC DES SPORTS – NNI 93 045 01 01

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 03 juillet 2019.

Total des points : 7429 lux

Eclairage moyen : 297 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,53

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE DU BOURGET (93)

COMPLEXE SPORTIF LUCIEN LEGRAND – NNI 93 013 01 01

Mesures relevées par M. ORTUNO le 08 juillet 2019.

Total des points : 5643 lux

Eclairage moyen : 226 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,52

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

CLASSEMENT ECLAIRAGES REGIONAUX**VILLE DE SERVON (77)****STADE DOMINIQUE STABILE N° 1 – NNI 77 450 02 01**

Mesures relevées par M. GODEFROY le 19 juin 2019.

Total des points : 4240 lux

Eclairage moyen : 169 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,51

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5 pour 2 ans à compter du 09/07/2019.

STADE DOMINIQUE STABILE N° 2 – NNI 77 450 02 02

Mesures relevées par M. GODEFROY le 19 juin 2019.

Total des points : 4909 lux

Eclairage moyen : 196 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E min/E max : 0,55

Avis favorable pour un classement initial en niveau E5 pour 2 ans à compter du 09/07/2019.

CLASSEMENT TERRAINS**VILLE DE MONTREUIL (93)****STADE DES GUILLANDS – NNI 93 048 02 01**

Installations visitées par M. ORTUNO le 06 novembre 2017.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial en niveau 6 SYE.**

Par ailleurs, la Commission demande à la ville de lui transmettre l'arrêté d'ouverture du stade ou une attestation de capacité (inférieure à 300 places)

VILLE DES MUREAUX (78)**STADE LEO LAGRANGE – NNI 78 440 01 01**

Installations visitées par M. DENIS le 28 juin 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un changement de classement en niveau 4.**

VILLE DE SERVON (77)**STADE DOMINIQUE STABILE N° 2 – NNI 77 450 02 02**

Installations visitées par M. GODEFROY le 14 Septembre 2018.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial en niveau 6 SYE.**

VILLE DE SAINT BRICE SOUS FORET (95)**STADE LEON GRAFFIN – NNI 95 539 01 01**

Installations visitées par M. JEREMIASCH le 13 décembre 2017.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour un classement en niveau 4 (changement de niveau).**

CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE FUTSAL**VILLE DE COLOMBES (92)****GYMNASSE HENRI DUNANT – NNI 92 025 99 02**

Installations visitées par M. LAWSON le 03 décembre 2018.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour un classement initial de niveau 3.**

AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

VILLE DE RUEIL MALMAISON (92)

STADE DU PARC N° 1 – NNI 92 063 02 01

La Commission prend connaissance de la **Demande d'avis préalable pour un éclairage** et des documents transmis sur l'arrosage.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour **un niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 216 Lux

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

VILLE DE DUGNY (93)

GYMNASE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 99 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. le rapport de vérification des installations électriques.